

Votants : 81 Convocation du Conseil d'Agglomération : le 5 décembre 2014 Affichage du Compte-rendu Sommaire : le 16 décembre 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 15 décembre 2014

FINANCES – ADDITIF A LA DELIBERATION N° C26-02-2014 REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL DE LA REGIE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Gérard GIBAULT, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Alain BAUDIN à Jérôme BALOGE, Jacques BILLY à Jacques BROSSARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Michel BOURUMEAU à Bruno JUGE, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Brigitte COMPETISSA à Gérard GIBAULT, Pascal DUFORESTEL à Alain PIVETEAU, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Robert GOUSSEAU à Joël MISBERT, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, Michel PAILLEY à Carole BRUNETEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Dominique SIX, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Alain LIAIGRE par Michel JAROS

Titulaires absents:

Jean-Martial FREDON, Rabah LAICHOUR, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés

Alain BAUDIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Dany BREMAUD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Brigitte COMPETISSA, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 15 DECEMBRE 2014

FINANCES – ADDITIF A LA DELIBERATION N°C26-02-2014 REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL DE LA REGIE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

Monsieur Thierry DEVAUTOUR, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Lors de la délibération du 24 février 2014, la contribution de la régie Energies renouvelables au budget principal a été calculée selon un forfait de 1 500 € par projet. Ce forfait correspond aux dépenses indirectes permettant de rembourser au budget principal les frais qu'il a engagé (notamment la masse salariale des services ressources).

Or, il s'avère qu'il est nécessaire de prendre en compte les charges directes, c'est-à-dire une part de la masse salariale des trois agents du service développement durable, à hauteur des heures travaillées sur les projets de cette régie.

Vu les articles L.2224-1 et L.2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 15 décembre 2014 approuvant l'adoption du Budget Primitif 2014 du Budget principal, de la régie des Energies renouvelables

Vu les instructions budgétaire et comptable M14 et M4,

Considérant l'activité du service Energies renouvelables retracée en régie à autonomie financière.

Considérant que l'exercice de ces activités nécessite le concours de plusieurs services de la Communauté d'Agglomération du Niortais relevant du Budget Principal.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Décider le versement, par la régie à autonomie financière, d'un remboursement de charges au titre de l'exercice 2014, auprès du Budget principal, selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Energies renouvelables	2 817 €	Budget principal	2 817 €

Motion adoptée par 74 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0.

Pour: 74
Contre: 7
Abstention: 0
Non participé: 0